

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 5 MAI 1885.

---

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour  
l'exercice 1885 (¹).

---

### AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

---

ART. 14. Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses. fr.	72,200
ART. 21. a. Traitements, indemnités et frais de route des ingénieurs agricoles de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture . . . . . fr.	16,000
b. Frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .	50,000
c. Frais des champs d'expériences. . . . .	35,000
d. Enseignement agricole secondaire. Subsidés. . . . .	13,000
	<hr/>
	94,000
ART. 119. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. . . . .	12,900

---

(¹) Budget, n° 3, VII.  
Rapport, n° 109.

---